AE

Acte d’engagement

|  |
| --- |
| **Pouvoir adjudicateur** |

**Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne**

2 voie félix Eboué 94000 Créteil

Organisme de droit prive

Chargé d’une mission de service public

|  |
| --- |
| **Objet du marche** |

**Services d’assistant social du travail auprès   
du personnel de la caf du Val-de-Marne**

Référence : marché n°25-05

*Les grattages, effacements par produit chimique, collages de papillons sont interdits dans l’ensemble du présent document et de son annexe. Lorsqu’il y a lieu d’opérer une rectification dans le montant d’une somme ou dans le corps d’une phrase, la partie à corriger est biffée au moyen d’un trait et remplacée par l’énonciation exacte qui lui est substituée. La substitution en interligne ou par renvoi est approuvée et signée ou paraphée par le signataire du document. Les blancs sont à compléter sans altération, les parties non utilisées sont raturées par des traits obliques.*

**Date limite de remise des offres : 29 janvier 2025 à 12h00**

|  |
| --- |
| **Article 1 - objet et clauses principales** |

* 1. **Objet**

Le présent marché fixe les conditions du marché que l'organisme contractant entend passer pour la réalisation d’une prestation de services d’assistant social du travail auprès du personnel de la caf du Val-de-Marne.

* 1. **Réglementation :**

# 1.2.1 Type de marché

Le présent marché est un marché de prestations de services conformément à l’article L.1111-4 du code de la commande publique.

Il est passé par l’organisme contractant, dans le cadre de la réglementation applicable par les organismes de sécurité sociale du régime général, selon l’article L. 124-4 du code de la sécurité sociale et de l’arrêté du 19 juillet 2018 pris pour son application ainsi que des dispositions du code de la commande publique, et par référence au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (ccag-fcs) (approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021 (journal officiel de la république française n°00078 du 1er avril 2021).

Le titulaire du marché est soumis, en permanence, à une obligation de résultat pour la réalisation de l’ensemble des prestations.

# 1.2.2. Procédure applicable

Le présent marché est passé en application de l’article r2122-8 du code de la commande publique, sans publicité ni mise en concurrence.

* 1. **Forme, durée et date d’effet et montant maximum du marché :**

1.3.1 Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire conclu à prix forfaitaires pour la tenue des permanences hebdomadaires et unitaires pour les interventions à la demande, prenant la forme de bons de commande.

1.3.2 Durée et date d’effet du marché

Le marché prend effet à compter de la date de sa notification pour une durée d’un an renouvelable tacitement 2 fois. La durée totale maximale de l’accord cadre est fixée à 36 mois.

Durant cette période, l’organisme contractant se réserve le droit de résilier le marché à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de deux (2) mois.

Par ailleurs, dans le cas où le titulaire ne respecterait pas ses obligations, le marché pourrait être résilié dans les conditions visées à l’article 15 du cahier des clauses administratives et techniques particulières (c.c.a.t.p. référencé 25-05).

1.3.3 Montant minimum et maximum du marché

Le montant maximum de ce marché, pour sa durée d’exécution, est établi à 143 000 € ht.

Le montant minimum est établi à 10 000 € ht par an.

**1.4 Pièces constitutives**

Le titulaire déclare avoir pris connaissance des pièces contractuelles énumérées infra et accepter toutes les clauses qu’elles comportent.

En cas d’incompatibilité ou de divergence d’interprétation des pièces, celles-ci prévalent dans l’ordre de leur énumération.

Les originaux de l’ensemble des documents qui font seules foi sont conservés par l’organisme.

Par dérogation à l’article 4.1 du c.c.a.g.-f.c.s., les pièces constitutives du marché comprennent par ordre de priorité décroissante :

**1.4.1 Pièces particulières**

* L’acte d’engagement du titulaire du marché (a.e. référencé n° 25-05), avec, éventuellement, les engagements complémentaires souscrits au cours ou au terme de la période de mise au point,
* Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (c.c.a.t.p., référencé 25-05) et ses deux annexes dont seul l’exemplaire conservé par l’organisme contractant fera foi,
* Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants postérieurs à la notification,
  + 1. **Pièces Générales**
* Le code de la commande publique en vigueur,
* L’arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés passés par les organismes de sécurité sociale,
* Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (c.c.a.g.-f.c.s.) (approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021 journal officiel de la république française n°00078 du 1er avril 2021)).

En cas de contradiction ou de différence entre les documents constitutifs du marché, ces documents prévalent dans l’ordre où ils sont énumérés ci-dessus. Les dispositions des pièces susmentionnées, prévalent également sur toutes celles qui figureraient sur d’éventuels documents de réponse, d’éventuels échanges et autres pièces émises par le titulaire. Il est à ce titre spécifié que toutes les clauses formulées dans de quelconques conditions générales de vente du titulaire, qui s’avéreraient contraires aux dispositions du marché, ne pourraient être opposables à l'organisme.

D’une manière générale, le titulaire ne pourrait se prévaloir d’une quelconque ignorance des textes énoncés ci-dessus mais également des lois, règlements, arrêtés, circulaires, textes administratifs nationaux ou locaux et d’une manière générale, de tout texte et toute réglementation affectant ses prestations et son activité dans le cadre de l’exécution du présent marché. Les pièces générales, bien que non jointes au marché, sont réputées connues. Les documents généraux s’entendent selon leur dernière édition en vigueur.

**1.5 Renseignements relatifs à l’organisme contractant**

**1.5.1 Personne signataire habilitée par le pouvoir adjudicateur**

Le directeur de la caf du Val-de-Marne, M. Robert Ligier, est la personne signataire du marché.

**1.5.2 Comptable assignataire du pouvoir adjudicateur**

Le directeur comptable et financier de la caf du Val-de-Marne, M. Jean-François Hut, est le comptable assignataire des paiements.

|  |
| --- |
| **Article 2 – engagement du candidat** |

**2.1. Désignation du candidat**

Je soussigné,

*(à compléter)*

|  |
| --- |
| Nom, prénom et qualité du signataire : |

*(à compléter)*

|  |
| --- |
| Adresse professionnelle et téléphone : |

☐ agissant pour mon propre compte

OU (à indiquer) :

☐ agissant pour le compte de la société *:*

|  |
| --- |
| (Cas échéant indiquer le nom et l’adresse de cette dernière : |

☐ agissant en tant que mandataire :

|  |
| --- |
| ☐du groupement solidaire ☐du groupement conjoint |

Pour l’ensemble des entrepreneurs groupés.

**Après avoir pris connaissance de l’ensemble des dispositions contenues dans les documents de la consultation**, documents contractuels tels que hiérarchisés au sein du ccatp, ses annexes et tous les documents, renvois et références qui y sont mentionnés,

**Je m’engage ou j’engage le groupement dont je suis mandataire** sur la base de mon offre ou de l’offre du groupement *(rayer les mentions inutiles)* sans réserve et, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations et à livrer les produits demandés aux conditions et prix figurant à l’annexe financière du présent acte d’engagement (jointe à la fin dudit document).

|  |
| --- |
| **ARTICLE 3 – Normes** |

**J'atteste** que les prestations, objets du marché, seront exécutées conformément aux normes homologuées et aux règlements français ou équivalents Union Européenne reconnus, les agréments et spécifications techniques, applicables aux prestations, objets de l’accord-cadre, et en vigueur au moment de l’exécution des prestations.

Le titulaire atteste que les prestations fournies au titre du marché sont conformes à ces prescriptions.

|  |
| --- |
| **ARTICLE 4 – Modalités d’exécution** |

**Je m’engage** à exécuter les prestations, objets du marché, dans   
les conditions et les obligations fixées aux cahiers des clauses administratives et techniques particulières (référencé c.c.a.t.p. n° 25-05).

|  |
| --- |
| **Article 5 – conditions financières** |

Les prestations faisant l’objet du marché seront réglées par application d’un prix global et forfaitaire et d’un prix unitaire selon les besoins mentionnés ci-après.

Le prix global et forfaitaire renseigné ci-dessous porte essentiellement porte sur la tenue de permanences hebdomadaires auprès des salariés de la caf du Val-de-Marne selon les modalités décrites ci-avant.

Sont incluses dans les permanences hebdomadaires les prestations suivantes :

* la remise de deux rapports d’activité: un semestriel et un rapport annuel à l’échéance du marché.
* la veille téléphonique et la mise à disposition d’un contact mail à disposition des agents

Le prestataire est réputé avoir inclus dans son offre de prix la totalité des coûts nécessaires à la réalisation des prestations, objet du présent marché, conformément aux règlements et normes en vigueur et aux stipulations du marché.

Les prix indiqués sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Les prix sont réputés comprendre également les frais afférents aux déplacements sur site.

D’autre part sont inclus dans ce forfait, les frais de déplacement dans le Val-de-Marne (ou Ile de France), repas, téléphonie, informatique et bureautique.

Aucune indemnité ne sera accordée du fait des sujétions rencontrées en cours d’exécution, le titulaire étant réputé, préalablement à la remise des offres, avoir apprécié exactement l’importance, la particularité et les conditions des prestations.

Les éventuelles heures complémentaires effectuées en sus de la planification de la permanence hebdomadaire ainsi que la participation aux réunions de la commission d’entraide du conseil social économique seront facturés par application du coût unitaire.

Ces éventuelles demandes d’interventions supplémentaires en fonction des besoins feront l’objet d’un bon de commande préalable émis par un représentant de la Caf du Val-de-Marne dûment habilité selon les modalités indiquées à l’article 6 du présent marché.

Les prix sont établis en euros aux conditions économiques en vigueur.

**5.1 Prix global et forfaitaire pour les permanences hebdomadaires**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prestations forfaitaires** | **Prix en € HT** | **Taux de TVA** | **Prix en € TTC** |
| Permanence hebdomadaire dans les locaux de la Caf du Val-de-Marne  (7 heures par semaine) |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

* 1. **Prix unitaire pour les prestations à la demande de la Caf selon les besoins :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature des prestations** | **Prix Unitaire en € HT** | **Taux de TVA** | **Prix unitaire en € TTC** |
| Prix de l’heure supplémentaire en sus de la planification | …………………………. | …………………………. | …………………………. |
| Participation à la Commission d’entraide du Conseil social économique  Prix de la vacation | …………………………. | …………………………. | …………………………. |

|  |
| --- |
| **ARTICLE 6 – Sous-traitance** |

Conformément aux articles L. 2193-1 et suivants du code de la commande publique,   
le titulaire ne pourra sous-traiter l’exécution de certaines prestations, qu’à condition d’avoir obtenu de l’organisme contractant l’acceptation de chaque sous-traitant et l’agrément de ses conditions de paiement préalablement.

En cas de recours à la sous-traitance, il est rappelé au candidat que ce dernier doit produire, obligatoirement, tous les éléments, justificatifs et certificats requis mentionnés à l’article 17 du ccatp.

Il doit en outre compléter les éléments ci-après ainsi que l'imprimé dc4.

Veuillez indiquer suivant le cas :

Je n’envisage pas de recourir à un ou à plusieurs sous-traitants pour l’exécution du marché.

J’envisage de sous-traiter conformément aux annexes.

Le montant total des prestations que j’envisage de sous-traiter conformément aux annexes est de :

.……………………………….………euros h.t soit

………………………………………..euros t.t.c.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant que j’envisage, de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé préalablement leur acceptation et leur agrément au pouvoir adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) pourra (ont) présenter en nantissement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation du sous-traitant et adresse | Nature de la prestation sous-traitée | Montant de la prestation en  euros h.t | Montant de la prestation en euros t.t.c. |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| **ARTICLE 7 – Paiement** |

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées au ccatp.

L'Organisme Contractant se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (ou des) compte(s) ci-après, selon les prestations réalisées (joindre un rib).

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du compte : |  |
| Adresse : |  |
| N° siret : |  |
| Code iban : |  |
| Code bic : |  |
| TELEPHONE : |  |
| Personne a contacter : |  |

*(à compléter)*

Le titulaire indique expressément s’il :

☐ Refuse l’avance.

☐ Accepte l’avance.

*(Il est spécifié qu’en cas d’omission, il sera considéré par l’Organisme que le titulaire accepte l’avance, sauf décision contraire émise par une personne habilitée à engager le titulaire dans les 15 jours calendaires qui suivront la notification du marché).*

|  |
| --- |
| **ARTICLE 8 – Coordonnées** |

Le candidat indique ci-après les coordonnées de la personne pouvant être contactée si des renseignements complémentaires s’avéraient nécessaires au stade de la passation :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom : |  |
| Fonction : |  |
| Adresse : |  |
| N° de téléphone : |  |
| Adresse électronique @ : |  |

Le candidat indique ci-après les coordonnées de la (des) personne(s) pouvant être contactée(s) dans le cadre de l’exécution des prestations *(dupliquer le tableau ci-dessous, par intervenant)*:

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom : |  |
| Fonction : |  |
| Adresse : |  |
| N° de téléphone : |  |
| Adresse électronique @ : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom : |  |
| Fonction : |  |
| Adresse : |  |
| N° de téléphone : |  |
| Adresse électronique @ : |  |

*(Tableau à dupliquer cas échéant)*

|  |
| --- |
| **ARTICLE 9 – Signature de l’acte d’engagement par le candidat** |

L’offre est présentée sous la forme du présent acte d’engagement, renvoyant aux différentes pièces contractuelles du marché. Il est établi en un seul original, qui sera conservé par le pouvoir adjudicateur.

L’offre sera obligatoirement signée, à l’issue de la procédure, par le représentant du soumissionnaire ayant qualité pour agir au nom de ce dernier.

Il est enfin rappelé qu’une même personne ne peut représenter plus d’un candidat pour un même marché et qu’en cas de signature par le mandataire commun d’un groupement, le mandataire doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les entreprises groupées au stade de la passation du marché.

Fait en un seul original,

A ………......... Le ……………..

|  |
| --- |
| Signature et cachet du contractant unique  *ou du Mandataire Commun ou de l'ensemble des entreprises groupées*  Le titulaire |

|  |
| --- |
| **ARTICLE 10 – Signature de l’acte d’engagement par le pouvoir adjudicateur** |

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, en conformité avec la procédure de passation fixée par l’arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation des marchés des organismes de Sécurité sociale

Fait à Créteil, le ……………..

|  |
| --- |
| Pour le pouvoir adjudicateur,  Caf du Val-de Marne,  Robert Ligier  Directeur |